

* SpotX Rust

Date de révision: 18.04.2023

8410004202

Version: 1 / WORLD

Master No. MA-213

Date d'impression 23.10.2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial

SpotX Rust

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/mélange

spotting agent

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

BÜFA Cleaning GmbH & Co. KG

August-Hanken-Str. 30

26125 Oldenburg

No. de téléphone +49 441 9317 0

No. Fax +49 441 9317 100

Service émetteur /
téléphone Department product safety / +49 441 9317 108

E-Mail sds-cleaning@buefa.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Corr. 1B H314

Eye Dam. 1 H318

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008**Pictogrammes de danger****Mention d'avertissement**

Danger

Mentions de danger

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence

P280.2 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ un équipement de protection du visage.

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se

* SpotX Rust

Date de révision: 18.04.2023

8410004202

Version: 1 / WORLD

Master No. MA-213

Date d'impression 23.10.2025

P304+P340	doucher]. EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient bifluorure d'ammonium; acide phosphorique

2.3. Autres dangers

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT. Le produit ne contient aucune substance vPvB. Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes pour l'homme. Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges****Composants dangereux****bifluorure d'ammonium**

No. CAS	1341-49-7
No. EINECS	215-676-4
Numéro d'enregistrement	01-2119489180-38-XXXX
Concentration	>= 3 < 5 %
Acute Tox. 3	H301
Skin Corr. 1B	H314

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Eye Irrit. 2	H319	>= 0,1 < 1 %
Skin Corr. 1B	H314	>= 1 %
Skin Irrit. 2	H315	>= 0,1 < 1 %
ATE orale	130	mg/kg

acide phosphorique

No. CAS	7664-38-2
No. EINECS	231-633-2
Numéro d'enregistrement	01-2119485924-24-XXXX
Concentration	>= 3 < 3,8 %
Acute Tox. 4	H302
Met. Corr. 1	H290
Skin Corr. 1B	H314

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Eye Irrit. 2	H319	>= 10 < 25 %
Skin Corr. 1B	H314	>= 25 %
Skin Irrit. 2	H315	>= 10 < 25 %
cATpE orale	500	mg/kg

Annotations additionnelles:

CLP Regulation (EC) No 1272/2008, Annex VI, Notent B

acide 2-phosphonobutane-1,2,4-tricarboxylique

No. CAS	37971-36-1
No. EINECS	253-733-5
Numéro d'enregistrement	01-2119436643-39-XXXX
Concentration	>= 1 < 10 %

*** SpotX Rust**

Date de révision: 18.04.2023

8410004202

Version: 1 / WORLD

Master No. MA-213

Date d'impression 23.10.2025

Eye Irrit. 2 H319
Met. Corr. 1 H290

fluorure d'ammonium

No. CAS 12125-01-8
No. EINECS 235-185-9
Concentration $\geq$ 0,1 < 0,11 %
Acute Tox. 3 H301
Acute Tox. 3 H311
Acute Tox. 3 H331

cATpE orale 100 mg/kg
cATpE dermale 300 mg/kg
cATpE par inhalation, 0,5 mg/l
Poussières/Brouillards

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****En cas d'inhalation**

Assurer un apport d'air frais. Appeler aussitôt un médecin.

En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement à l'eau et au savon.

En cas de contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer sous un fort courant d'eau ou à l'aide d'une solution oculaire.
Demander aussitôt l'avis d'un médecin.

En cas d'ingestion

Ne pas faire vomir. Appeler aussitôt un médecin et lui montrer la fiche de données de sécurité.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'information disponible

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'information disponible

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Dioxyde de carbone, Produits extincteurs en poudre, Eau pulvérisée, Adapter les mesures d'extinction au feu environnant

Moyens d'extinction non-appropriés

Jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.
Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

* SpotX Rust

Date de révision: 18.04.2023

8410004202

Version: 1 / WORLD

Master No. MA-213

Date d'impression 23.10.2025

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Tenir les personnes à l'écart et ne pas rester sous le vent. En cas de vapeurs/poussières/aérosols utiliser un appareil de protection respiratoire. Utiliser un vêtement de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel). Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications de la Section 13 "Élimination".

6.4. Référence à d'autres rubriques

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail. Refroidir à l'eau les conteneurs menacés.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. Prévoir un sol résistant aux acides. Conserver le produit dans des récipients fermés.

Ne pas stocker en commun avec: Bases

Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'information disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.2. Contrôles de l'exposition****Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène**

Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques. Équipement de protection individuelle doit être conforme avec la Règlement (CE) 2016/425 du Conseil et aux normes CEN résultant de leur part. Les informations suivantes sur les équipements de protection individuelle (EPI) doivent être comprises comme des suggestions. La sélection des EPI nécessaires doit être envisagée par l'employeur en fonction des activités à réaliser et des conditions. S'il est déterminé lors de l'évaluation des risques sur site qu'il n'y a pas de danger pour l'employé, il n'est pas nécessaire de porter d'EPI ou la portée de l'EPI à utiliser peut être ajustée en conséquence.

Protection respiratoire - Note

Protection respiratoire en présence d'aérosol ou de brouillard de produit. En cas de brève exposition, appareil filtrant avec filtre B

Protection des mains

Gants résistant aux produits chimiques

Matériau approprié nitrile

Épaisseur du gant $\geq$ 0,7 mm

Temps de pénétration $>$ 480 min

Porter des gants appropriés. Un gant de protection contre les substances chimiques selon la norme EN 374 est approprié. Avant usage vérifier l'étanchéité/l'imperméabilité. En cas de réutilisation des gants, bien nettoyer avant de les enlever puis bien aérer. Pour un usage spécial il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection indiqué plus haut contre les produits chimiques avec le fournisseur de ces gants.

Protection des yeux

Lunettes assurant une protection complète des yeux

Protection du corps

Vêtement de protection résistant acides

* SpotX Rust

Date de révision: 18.04.2023

8410004202

Version: 1 / WORLD

Master No. MA-213

Date d'impression 23.10.2025

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État de la matière	liquide		
Couleur	incolore		
Odeur	inodore		
Point de fusion			
Remarque	non déterminé		
Point d'ébullition			
Valeur	env. 100	°C	
Inflammabilité			
évaluation	non déterminé		
Limites des explosibilité			
Remarque	non déterminé		
Point d'éclair			
Valeur	> 100	°C	
Température d'inflammabilité			
Remarque	non déterminé		
Décomposition thermique			
Remarque	Non pertinent		
valeur pH			
Valeur	env. 4,0		
Solubilité dans d'autres solvants	non déterminé		
coefficient de partage n-octanol/eau (log Pow)			
Remarque	Non pertinent		
Pression de vapeur			
Remarque	non déterminé		
Densité			
Valeur	env. 1,04	kg/l	
Densité de vapeur			
Remarque	non déterminé		
Caractéristiques des particules			
Remarque	non pertinent (liquide)		

9.2. Autres informations

La limite de l'odeur		
Remarque	N'est disponible	
Hydrosolubilité		
Remarque	soluble	
Pas d'information disponible.		

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Le produit réagit avec: Bases

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable.

* SpotX Rust

Date de révision: 18.04.2023

8410004202

Version: 1 / WORLD

Master No. MA-213

Date d'impression 23.10.2025

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réagit avec les lessives alcalines.

10.4. Conditions à éviter

Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

Décomposition thermique

Remarque

Non pertinent

10.5. Matières incompatibles

Réagit avec les lessives alcalines. Réagit au contact des métaux en dégageant de l'hydrogène.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produit de décomposition dangereux connu.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité aiguë par voie orale**

ATE 2.165 mg/kg

méthode valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)**bifluorure d'ammonium****Toxicité aiguë par pénétration cutanée**

ATE > 10.000 mg/kg

méthode valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par inhalation

ATE > 20 mg/l

Administration/Forme Poussières/Brouillards

méthode valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion/irritation cutanée

évaluation Corrosif

Les critères de classification sont remplis.

lésions oculaires graves/irritation oculaire

évaluation Corrosif

Les critères de classification sont remplis.

sensibilisation

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation (Composants)

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)**Exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

* SpotX Rust

Date de révision: 18.04.2023

8410004202

Version: 1 / WORLD

Master No. MA-213

Date d'impression 23.10.2025

exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien chez l'homme**

Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes chez l'homme.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité****Toxicité pour les poissons**

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

Toxicité pour les daphnies

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

Toxicité pour les algues

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

Toxicité pour les bactéries

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

12.2. Persistance et dégradabilité

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

coefficient de partage n-octanol/eau (log Pow)

Remarque

Non pertinent

12.4. Mobilité dans le sol

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT. Le produit ne contient aucune substance vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**Propriétés perturbant le système endocrinien pour l'environnement**

Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

12.7. Autres effets néfastes

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

Comportement dans les stations de traitement des eaux usées

La produit est un acide. Avant l'introduction de rejets dans les stations d'épuration, une neutralisation est

* SpotX Rust

Date de révision: 18.04.2023

8410004202

Version: 1 / WORLD

Master No. MA-213

Date d'impression 23.10.2025

généralement nécessaire.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus**

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Emballages contaminés

Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee
14.1. Numéro ONU	3264	3264
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (bifluorure d'ammonium, acide phosphorique)	CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, INORGANIC, N.O.S. (ammonium bifluoride, phosphoric acid)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	8	8
14.4. Groupe d'emballage	III	III
Carte pour désignation du danger		
14.5. Dangers pour l'environnement	-	-
Quantité limitée	5 l	5 l
Les catégories de transport	3	
Code de restrictions en tunnels	E	
No. de danger	80	
EmS		F-A, S-B

Information pour tous les modes de transport**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

S'assurer que les personnes transportant les produits savent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de déversement.

Autres informations**14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Non pertinent

* SpotX Rust

Date de révision: 18.04.2023

8410004202

Version: 1 / WORLD

Master No. MA-213

Date d'impression 23.10.2025

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Composants (règlement (CE) no 648/2004)

Autres informations

Le produit ne contient pas d'ingrédients inclus : dans la liste des substances candidates reportée dans l'annexe XIV du règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Autres informations

The HSNO Approval Number for this Group Standard is HSR002526.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est réalisée pour ce préparation.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Classification et méthode utilisée pour la dérivation de la décision concernant la classification de mélanges conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 CLP :

Skin Corr. 1B	H314	Méthode de calcul
Eye Dam. 1	H318	Méthode de calcul

mentions de danger H-de la rubrique 2/3

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	Toxique par inhalation.

catégories de danger CLP de la rubrique 2/3

Acute Tox. 3	Toxicité aiguë, Catégorie 3
Acute Tox. 4	Toxicité aiguë, Catégorie 4
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire, Catégorie 2
Met. Corr. 1	Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux, Catégorie 1
Skin Corr. 1B	Corrosion cutanée, Catégorie 1B

abréviations

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
GGVSee: Gefahrgutverordnung See
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
CAS: Chemical Abstracts Service
EAK: Europäischer Abfallkatalog
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
VOC: Volatile Organic Compound
GefStoffV: Gefahrstoffverordnung
TA Luft: Technische Anleitung zur Reinhaltung der Luft
INCI: International Nomenclature of Cosmetic Ingredients
n.a.g.: nicht anders genannt
MAK: Maximale Arbeitsplatz-Konzentration
AGW: Arbeitsplatzgrenzwert
BGW: Biologischer Grenzwert
TRGS: Technische Regeln für Gefahrstoffe
OEL: Occupational exposure limit
SUVA: Schweizerische Unfallversicherungsanstalt

*** SpotX Rust**

Date de révision: 18.04.2023

8410004202

Version: 1 / WORLD

Master No. MA-213

Date d'impression 23.10.2025

WEL: Workplace exposure limit

MAC: Maximale aanvaarde concentratie (Netherlands)

MEL: Maximum exposure limits

NOEL: No observable effect level

NOEC: No observable effect concentration

LD: Lethal dose

LC: Lethal concentration

LLC: Lowest lethal concentration

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: Very persistent and very bioaccumulative

SVHC: Substances of very high concern

DNEL: Derived no effect level

DMEL: Derived minimal effect level

PNEC: Predicted no effect concentration

PEC: Predicted environmental concentration

GHS: Globally Harmonized System of classification and Labelling of Chemicals

REACH: Registration, Evaluation, Autohorisation and Restriction of Chemicals

UN: United Nations

EG: Europäische Gemeinschaft

EWG: Europäische Wirtschaftsgemeinschaft

EU: European Union

HSNO: Hazardous Substances and New Organisms Act (New Zealand)

ATE: Acute Toxicity Estimate

STOT: Specific Target Organ Toxicity

IOELV: Indicative Occupational Exposure Limit Values

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.